



République Française

Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20230704-DEL2023-S05007-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 4 juillet 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 4 juillet 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 28 juin 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjointes ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE (à partir de 20h13), Mme JOAQUIM-BOURALY (à partir de 20h20), M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY (à partir de 20h15), M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, M. SIBON, Mme CATAU, M. RIBEYRE (jusqu'à 20h13), Mme JOAQUIM-BOURALY (jusqu'à 20h20), M. CLAUSSMANN, Mme MARTY (jusqu'à 20h15), Mme PETIT.

Procurations : M. BARBIER a donné pouvoir à Mme CANTET, Mme COLOMBEL à Mme DE PERIER, M. MAINGUY à Mme MARIAUD, Mme CATAU à M. VINCENT, M. CLAUSSMANN à M. CHAUMERLIAC, Mme PETIT à Mme DAHAN.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2023/S05/007

Objet : Convention d'adhésion à la mission intérim - Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île de France (CIG).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.452-44 et L.452-30 ;

Vu la délibération n°2023-29 du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne de la région d'Île de France ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 23 juin 2023 ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'Intérim territorial gérée par le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) de la Petite Couronne d'Île de France adressé à la Ville ;

Considérant que la Ville fait régulièrement face à des besoins en termes d'effectifs ;

Considérant la volonté de la Ville d'assurer une meilleure continuité de ses services ;

Vu l'avis de la commission finances, économie, ressources humaines, administration générale et sécurité publique du 27 juin 2023 ;

Vu le rapport présenté par Madame MOLIN BERTIN, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la convention d'adhésion à la mission d'intérim territorial gérée par le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) de la Petite Couronne d'Île de France, ci-annexée.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) de la Petite Couronne d'Île de France, la convention mentionnée à l'article 1 et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Le Secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,



Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Le Registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le 19 2 JUIL 2023

Et de la publication le 1 2 JUIL 2023